



Ville des Sables d'Olonne

Direction des Services Techniques

Service Voirie- Assainissement

Affaire suivie par Mme BEIGNON C.

Tél : 02.51.23.16.30 - Fax : 02.51.23.16.62

N/Réf. : VOI6-14-P031

Objet : Stationnement handicapés

LE MAIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-6;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25, R 411-26, R 417-3, R 417-12, **R 417-10 sous peine d'enlèvement des véhicules par la fourrière.**

Vu le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière;

Vu les arrêtés interministériels des 27 Mars et 30 Octobre 1973, 10 et 15 Juillet 1974, 6 et 7 Juin 1977, relatifs à la signalisation des routes et autoroute;

Vu l'article 52 de la loi n° 75.534 du 30 Juin 1975 ;

Vu la nécessité de remettre à jour l'arrêté général des emplacements handicapés sur la Ville des Sables d'Olonne.

Vu le règlement de voirie adopté au Conseil Municipal du 29 septembre 2011.

Vu l'arrêté de coordination de travaux en date du 4 octobre 2011.

Vu l'avis de la Commission de Voirie Circulation en date du 16 Juillet 2014.

Vu la nécessité de mettre aux normes les emplacements de stationnement GIG / GIC

Considérant qu'il y a lieu de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite ;

ARRETE

ARTICLE 1 : LE PRESENT ARRETE ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° VOI6-14-P026 EN DATE DU 30 JUIN 2014.

ARTICLE 2 : Le stationnement et l'arrêt sont interdits sur les emplacements précisés ci-dessus et réservés aux GIG/GIC :

● LA CHAUME : 47 emplacements

- Place du Vendée Globe :	1 emplacement face aux WC
- Rue du Tourmentin :	1 emplacement coté chenal
- Quai Amiral de la Gravière :	1 emplacement face au Gwen Marine (face grande cale) 1 emplacement côté pont à l'angle de la rue du Tourmentin (proche ponton H)
- Quai Albert Prouteau :	3 emplacements en face la Place Jean David Neau l'Olonnois 1 emplacements à droite de la fondation OCEAN VITAL 1 emplacement à côté de la Capitainerie - en face la fondation OCEAN VITAL
- Rue Joseph Bénatier :	1 emplacement face résidence « Thalassa » (en face N° 39) 1 emplacement face au numéro 9 et rue du Marais (côté chenal)
- Quai Rousseau Méchin :	1 emplacement face à la rue Belle Rue (côté chenal) 1 emplacement face au numéro 3 bis (côté chenal, à côté de l'arrêt de bus)
- Place Maraud :	1 emplacement côté chenal proximité phare 2 emplacements à gauche montée à la tour d'Arundel
- Quai des Boucaniers :	1 emplacement à l'angle de la rue du Roi Albert 1er, face à la Sous-Préfecture
- Quai du Brise Lames :	1 emplacement face à la cale

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE - 21, PLACE DU POILU DE FRANCE - B.P. 30386 - 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Tél. 02 51 23 16 00 - Fax 02 51 23 73 82 - www.lessablesdolonne.fr



Ville des Sables d'Olonne

- Place du Douaire :	2 emplacements Place du Douaire
- Place Saint Anne :	1 emplacement devant l'Eglise Saint Nicolas (limité à 1h30)
- Parking Paracou :	3 emplacements à l'entrée à gauche 2 emplacements à la sortie à gauche
- Impasse de la Salle des Sauniers :	4 emplacements à proximité du Gymnase 1 emplacement devant la salle A-S-C (N°6)
	2 emplacements à proximité de la nouvelle salle aux Sauniers
- Rue Charles Charrier :	1 emplacement devant le N°15
- Corniche du Nouch :	1 emplacement Résidence « Le Panoramic » (à l'entrée du parking)
- Allée des Chaloupes :	1 emplacement en face le N°1 1 emplacement en face le N°4
- Rue du Beaupré :	2 emplacements en face le N°37 et en face le N°40
- SUPER U La Chaume :	5 emplacements à proximité de l'entrée du magasin
- Centre de Loisirs :	1 emplacement sur le parking
- Maison de Retraite :	2 emplacements

● **LES SABLES D'OLONNE : 131 emplacements**

- Rue Bisson :	1 emplacement devant le magasin Vallée (angle 13 Rue Jean Moulin)
- Rue Nicot :	1 emplacement face à la superette « Petit Casino » (devant le N°29 Résidence Le Trianon)
- Rue du Général Haxo :	1 emplacement face à la poste
- Parking Centre de Marée :	2 emplacements
- Rue Colbert :	1 emplacement face à DDTM
- Poissonnerie Pilote :	1 emplacement derrière la poissonnerie (entrée gauche du Centre de Marée)
- Quai Ernest Franqueville :	1 emplacement face à la Rue Bisson 1 emplacement devant ALLIANZ (face N°14)
- Quai Emmanuel Garnier :	1 emplacement face à la Rue Bougainville (face N°1 Quai Guiné)
- Quai Dingler :	1 emplacement (presque en face de la rue de l'Ancienne Sous Préfecture - Parking Dingler payant) 1 emplacement face à la rue Napoléon (Parking Dingler payant) 1 emplacement face DDTM côté chenal (côté Bd Franklin Roosevelt) Gratuit 1 emplacement face DDTM côté chenal (côté base de mer) 2 emplacements parking payant dont 1 en sortie côté Quai Dingler.
- Boulevard Franklin Roosevelt :	3 emplacements le long du Centre des Congrès au niveau du Casino 1 emplacement face au numéro 2 Ter
- Promenade Amiral Lafargue :	1 emplacement devant la brasserie « Côté Remblai » devant le N°29 1 emplacement devant le Palais de Justice
- Promenade Georges Clemenceau :	1 emplacement devant la résidence Neptune devant le N°52 2 emplacements au droit des numéros 28 et 27 1 emplacement devant la Place Foch

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE - 21, PLACE DU POILU DE FRANCE - B.P. 30386 - 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Tél. 02 51 23 16 00 - Fax 02 51 23 73 82 - www.lessablesdolonne.fr



Ville des Sables d'Olonne

- Place du Palais de Justice :	1 emplacement face ordre des avocats au N° 1
- Promenade JF Kennedy :	1 emplacement entrée places de stationnement côté rue 1 emplacement à côté du manège - côté océan 1 emplacement sortie stationnement côté rue 1 emplacement face résidence « La Passerelle » N°21 (côté mer) 2 emplacements devant l'ISO
- Route du Tour de France :	2 emplacements devant l'entrée du ZOO 1 emplacement devant le ZOO
- Avenue Joseph Chailley :	1 emplacement devant le N° 68
- Boulevard Pasteur :	1 emplacement devant le N° 4
- Avenue d'Aquitaine :	1 emplacement face à CAP VITAL Santé et Hôpital devant N°72 1 emplacement face au N° 45 1 emplacement devant N°2
- Boulevard Suzanne Cardineau :	1 emplacement devant l'école Clemenceau, côté Bd Laplace 2 emplacements devant l'entrée de l'école Clemenceau
- Avenue du Général de Gaulle :	2 emplacements Les Salines - Rue Nicot (devant N°13 Avenue du G. de Gaulle et devant N°3 Rue Nicot 1 emplacement devant Les Salines Bâtiment A et Banque (devant N°29 Av G. de Gaulle)
- Boulevard Arago :	1 emplacement place du marché arago (face N°13 bis Bd Arago) 1 emplacement le long du cimetière (angle Rue Guy Mignonneau) 1 emplacement sur la placette (angle rue de l'Armistice/Bd Arago) 2 emplacements le long du cimetière (de part et d'autre du parc vélos) 1 emplacement devant le N°64
- Parking VINCI :	2 emplacements Place Louis XI 4 emplacements Cours Dupont
- Rue Beauséjour :	1 emplacement devant le Gymnase
- Allée des Mousquetaires :	1 emplacement sur le parking (face N°1)
- Place du Commandant Guilbaud :	1 emplacement
- Rue du Maréchal Leclerc :	1 emplacement devant le N° 25 face au musée du coquillage 1 emplacement près de la Rue Abel Barreau (devant N°9)
- Avenue d'Anjou :	1 emplacement devant le N° 19 1 emplacement devant le N° 61 1 emplacement devant le N° 65 Ter
- Rue Barillon :	1 emplacement sur le parking le long du 21 Rue Barillon
- Gare SNCF :	2 emplacements
- Parking ATLANTES (couvert) VINCI :	3 emplacements
- Parking LES HALLES (couvert) VINCI :	2 emplacements
- Parking HOTEL DE VILLE (couvert) VINCI :	3 emplacements
- Parking Centre Ville (couvert) VINCI :	14 emplacements
- Cours Dupont :	1 emplacement devant le N°17 - résidence « Concorde »
- Centre Culturel (rue de Verdun) :	3 emplacements
- Centre Culturel (rue Printanière) :	1 emplacement à proximité des salles de l'amitié
- Avenue Alcide Gabaret :	1 emplacement devant le N°44

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE - 21, PLACE DU POILU DE FRANCE - B.P. 30386 - 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Tél. 02 51 23 16 00 - Fax 02 51 23 73 82 - www.lessablesdolonne.fr



Ville des Sables d'Olonne

- Cours Blossac :	3 emplacements (partie neuve) 1 face hôtel Les Hirondelles N°69 - 1 face N°38 et 1 face N°30 1 emplacement à côté des WC 2 emplacements Rue Jean Yole 1 emplacement Rue Trudaine (parking) angle Rue Trudaine/Rue Jeanne d'Arc 1 emplacement Rue Jeanne d'Arc (en face N°6 Cours Blossac)
- Place de la Digue	2 emplacements (côté rue des Corderies)
- Parking Audubon :	2 emplacements (proximité salle)
- Boulevard Blaise Pascal :	1 emplacement devant la Gendarmerie (N°1) 1 emplacement face au Boulevard Suzanne Cardineau
- Rue Gay Lussac :	1 emplacement face au numéro 18 sur le parking du square
- Place de Strasbourg :	3 emplacements (parking)
- Rue des Roses :	2 emplacements (face camping)
- Boulevard Ampère :	1 emplacement devant le N°69
- Rue Félix Faure :	1 emplacement devant le N°20 (CPAM)
- Rue Achille Duclos :	1 emplacement devant le N°6
- Avenue Fleurie :	1 emplacement devant le N°28 bis
- Avenue Rhin et Danube :	1 emplacement devant l'entrée du Casino (voie sud) 2 emplacement devant le stade de la Rudelière (côté tennis)
- Rue Auguste Blandin :	2 emplacements devant l'entrée du Tennis Club Sablais
- CARREFOUR MARKET :	4 emplacements devant le DEFI STOCK à proximité immédiate de l'entrée du magasin.

Le stationnement interdit ci-dessus est qualifié gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules concernés pourront faire l'objet d'un enlèvement et d'un placement en fourrière.

ARTICLE 3 : Le nombre de places de stationnement destinés aux véhicules pourvus d'un signe distinctif G.I.C. ou G.I.G., attestant qu'ils sont affectés au transport d'un grand invalide, s'établit à **178 emplacements** à la date du présent Arrêté.

ARTICLE 4 : Chaque emplacement réservé est identifié par les panneaux indiquant l'installation aménagée pour les personnes à mobilité réduite, et complété par le même sigle en signalisation au sol.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

HOTEL DE VILLE DES SABLES D'OLONNE, le 17 Juillet 2014.



Par Délégation du Maire,
Michel BAUDUIN, Adjoint Délégué,

Sécurité - Domaine-Public

TOUT COURRIER DOIT ÊTRE ADRESSÉ À MONSIEUR LE MAIRE

Mairie des Sables d'Olonne - 21, Place du Poilu de France - B.P. 30386 - 85108 Les Sables d'Olonne Cedex
Tél 02 51 23 16 00 - Fax 02 51 23 73 82 - www.lessablesdolonne.fr